

D2025-020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf du mois d'avril, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Marcel ALEDO, Maire de Royat.

Date de convocation : 26 mars 2025

Etaient présents : MM. ALEDO Marcel, LUNOT Jean-Pierre, JARLIER Marie-Anne, BIGOURET-DENAES Christine, AUBAGNAC Michel, DOCHEZ Alain, COQUEL Isabelle, GAZET André, JOURDY Isabelle, MEYER Jean-Luc, MINGUET Géraldine, CELSE Jean-Louis, BUONOCORE Jacqueline, JALLEY Philippe, SOLELIS Vèrène, BELZANNE Arnaud, CURNOL Stéphane, MAHE Lucie, JOUFFRET Philippe, MERCIER Sophie

Procurations : Delphine LINGEMANN à Isabelle JOURDY
Antonio CANAVEIRA à Michel AUBAGNAC Antonio
Virginie MICHEL à Jean-Pierre LUNOT
Bruno TIRADON à André GAZET
Annie CHAUMETON à Marcel ALEDO

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 25 dont 5 procurations

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme MAHE Lucie a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : Approbation du compte de gestion 2024 – Budget annexe Actions Culturelles

Rapporteur: M. Michel AUBAGNAC, 3ème adjoint

D2025-020

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 063011

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC
CLERMONT METROPOLE ET AMENDES

ETABLISSEMENT : ROYAT ACTIONS CULTURELLES

ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

18606 - ROYAT ACTIONS CULTURELLES

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	254 391,89	980 598,84	1 234 990,73
Titres de recette émis (b)	138 499,80	939 262,03	1 077 761,83
Réductions de titres (c)		1 979,00	1 979,00
Recettes nettes (d = b - c)	138 499,80	937 283,03	1 075 782,83
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	254 391,89	980 598,84	1 234 990,73
Mandats émis (f)	132 135,04	833 369,00	965 504,04
Annulations de mandats (g)		6 905,10	6 905,10
Dépenses nettes (h = f - g)	132 135,04	826 463,90	958 598,94
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	6 364,76	110 819,13	117 183,89
(h - d) Déficit			

Après s’être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l’exercice 2024 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l’état de l’Actif, l’état du Passif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer.

Après s’être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l’exécution du budget de l’exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité (2 abstentions : Mme MERCIER et M. BERNETTE) :

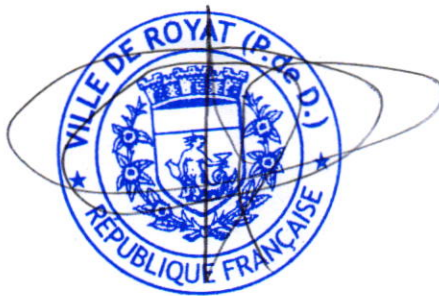
- **D’approuver le compte de gestion 2024 du Budget annexe Actions Culturelles,**
- **De déclarer que les comptes de gestion dressés, pour l’exercice 2024 par le Receveur visés et certifiés conformes par l’ordonnateur, n’appellent ni observation ni réserve de sa part.**

D2025-020

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,

Marcel ALEDO



Lucie MAHE,

Secrétaire de séance